

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1156, AVENUE LARIVIERE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 27 septembre 2021** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **Projets Blais s.e.n.c. relativement à la propriété située au 1156 de l'avenue Larivière** (lot 3 961 908 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de l'installation projetée de quatre (4) conteneurs dont les éléments de non-conformité par rapport au règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda seraient les suivants :

- les quatre (4) conteneurs seraient peints au lieu d'être recouverts d'un matériau conforme, ce qui est prohibé;
- les conteneurs seraient recouverts d'un toit en forme d'arche, ce qui est prohibé;

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'installation des conteneurs, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 23^e jour d'août 2021



Angèle Tousignant, greffière